

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

Haute Loire

De la commune : LAVOUTE SUR LOIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 45 - 2023

Séance du : 9 juin 2023

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13



L'an deux mille vingt trois le 9 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, HUGUES Stéphanie ,LEBARON Joëlle, LIOTHIER Céline, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir :

Absents Excusés :

Absent : BLAZEVIC Harry

Date de convocation : 02/06/2023

Date d'affichage : 02/06/2023

OBJET : élections des délégués et des suppléants du conseil municipal pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 ;

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° IOMA23083971 du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33 du 4 mai 2023 fixant les modes de scrutin applicables à la désignation le 9 juin 2023 des délégués titulaires et suppléants des conseils municipaux ainsi que leur nombre en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023 ;

Mme le Maire ou M. le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Pour être délégué ou suppléant, il faut avoir la nationalité française et ne pas être privé de ses droits civiques et politiques par une décision devenue exécutoire. Seuls peuvent être délégués ou suppléants d'un conseil municipal les conseillers municipaux.

I) Vérification du quorum

- Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

- Nombre conseillers présents à l'ouverture du scrutin :13

- Majorité des membres en exercice : 8

Il est constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

II) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de BOYER Bernard, LEBARON Joëlle, BRUN Franck, HUGUES Stéphanie . La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Secrétaire de séance : Natacha GAUDIN LEVERT

III) Election du délégué (ou des délégués)

M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection du ou des délégués

- Jean-Paul BEAUMEL
- Cécile STORNI
- Didier CHALENCON

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

- M. Jean-Paul BEAUMEL, 13 voix
- Mme Cécile STORNI, 13 voix
- M. CHALENCON Didier, 13voix

M. Jean-Paul BEAUMEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Mme Cécile STORNI ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

M. CHALENCON Didier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

IV) Election des suppléants

Mme la présidente ou M. le président présente les candidatures qui ont été portées à sa connaissance :

Candidatures pour l'élection des suppléants

- Natacha GAUDIN LEVERT
- Joël COLLANGE
- Franck BRUN

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Ont obtenu (par ordre décroissant) :

- M. Joël COLLANGE, 13 voix

- Mme Natacha GAUDIN LEVERT 13 voix


- M. Franck BRUN 13 voix

M. Joël COLLANGE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Mme Natacha GAUDIN LEVERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

- M. Franck BRUN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé(e) élu en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

GAUDIN-LEVERT Natacha



Maire,
Jean-Paul Beaufré